

## Gestion des déchets verts des paysagistes



### Grand Chambéry, l'Agglomération

106 Allée des Blachères

73000 Chambéry

[Voir le site internet](#)

Gaëlle Dourneau

[gaelle.dourneau@chambery-metropole.fr](mailto:gaelle.dourneau@chambery-metropole.fr)

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



## CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole exploite, via un prestataire, une plateforme de compostage de déchets verts dont le niveau haut est presque atteint. Les paysagistes ou autres entreprises de paysage ne sont pas les plus gros apporteurs de déchets sur la plateforme, mais une action envers eux permet d'agir également sur d'autres thématiques (jardin au naturel, ...) et de toucher d'autres acteurs (clients, ...).

Chambéry métropole dispose également d'un réseau de sites de compostage partagé au sein du territoire. L'installation de ces sites de compostage de pieds d'immeuble est actuellement accompagnée par une association du territoire mais l'apport en matière carbonée est assuré par Chambéry métropole.

Par ailleurs, Chambéry métropole participe à un groupe de travail "entreprises et déchetteries" animé par l'ADEME Rhône-Alpes : les déchets verts ont été identifiés comme un déchet prioritaire.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

Chambéry Métropole a souhaité concilier deux problématiques rencontrées sur son territoire :

- **diminuer les apports en déchets verts sur la plateforme de compostage** pour en éviter la saturation à court terme - 60 entreprises de paysage qui apportent aujourd'hui leurs déchets verts à la plateforme sont concernées par cette action ;

- **trouver une solution d'alimentation pérenne et autonome des 36 sites de compostage de pieds d'immeuble** en broyat, nécessaire à la bonne dégradation des aliments exclusivement issus de la cuisine. L'apport en matière carbonnée assuré par Chambéry métropole est aujourd'hui coûteux, d'où la volonté de prévoir la prise en charge rapide de ces sites par le groupe de bénévoles en charge du suivi du site. Pour la copropriété ou l'immeuble, il s'agit d'entrer dans une logique de gestion globale des déchets verts au regard de leur implication dans l'accueil d'un site de compostage de pieds d'immeuble en mobilisant la société d'entretien des espaces verts pour qu'elle gère ses déchets in situ et en favorisant l'émergence d'autres projets (accueil de nichoirs, prairies fleuries ...).

Ainsi, cette action vise à favoriser la diminution des apports des paysagistes par l'alimentation des sites de compostage en broyat et à améliorer les conditions de "recrutement" des entreprises d'entretien des espaces verts de copropriétés par la gestion in situ des déchets verts.

### Résultats quantitatifs

- 2 sites de compostage partagé ont acquis leur autonomie dans l'apport de broyat, via une contractualisation.
- 9 sites de pieds d'immeuble depuis le début de la démarche en 2012, mais 5 sites sont "de quartier" et n'ont pas de gestion d'espaces verts et ne pourront pas appliquer la démarche.
- Les résultats concrets au niveau de la plateforme de compostage ne sont pas encore quantifiables. L'installation d'un pont

bascule courant 2013 permettra de connaître la quantité et la qualité de biodéchets déposés par les sociétés identifiées de manière fiable.

## Résultats qualitatifs

En tant que précurseur, les paysagistes peuvent se positionner sur de nouveaux marchés, ils valorisent leur image et gagnent en notoriété.

En tant que professionnels, ils peuvent démultiplier le message auprès de leurs clients, notamment l'impact déchets et gestion, transport, temps et démontrer ainsi leur professionnalisme.

Des résultats sont attendus également au niveau des copropriétaires à travers une amélioration des conditions de vie, un lien social et une diminution des factures d'entretien de la copropriété.

D'autres actions sont initiées (nichoir à oiseaux, contact avec gestionnaire, architecte pour connaître les plates à croissance lente, mise en relation avec le paysagiste, ...).

## MISE EN OEUVRE

### Planning

**Fin 2012 / début 2013** : Mise en place d'une convention sur 4 ans avec l'association Compost Action, pour la mise en place de sites de compostage partagé. La convention identifie des objectifs sur la sensibilisation et la promotion du compostage, avec une dizaine de sites de pieds d'immeuble à développer par an.

L'accompagnement de ces sites vers l'autonomie ne doit pas dépasser un an.

L'Association Compost Action entre en contact avec les syndicats pour connaître leurs sociétés d'entretiens d'espaces verts et les dates d'échéance des contrats d'entretien et renseigne à mesure de l'obtention des informations « l'outil collaboratif » : il s'agit d'un site Internet de promotion de l'activité de l'association sur lequel, via un accès privatif, des éléments de suivis de l'activité des sites de compostage sont mis à jour par les référents de sites.

Chambéry métropole assure le pilotage de l'action et alimente l'association en idées et en informations complémentaires, notamment l'identification des différents types de paysagistes sur le territoire avec la CMA.

Le temps passé est important en début de projet pour rédiger des clauses environnementales acceptées par les syndicats et partagées avec les paysagistes, mais ce travail permet de faire évoluer les contrats de façon pérenne.

**Prochaines étapes** : Une réunion de rencontre des référents sera organisée à l'automne 2013 ; La mise à disposition d'un broyeur pour les adhérents de l'association est actuellement étudiée, afin qu'ils puissent prendre en charge eux-mêmes le broyage des végétaux lorsque le paysagiste n'est pas équipé. Une contrainte existe lorsque les déchets verts produits sur site ne sont pas suffisants pour alimenter le site de compostage. Le détournement des déchets verts issus d'autres chantiers est alors compliqué à mettre en œuvre pour les paysagistes.

### Moyens humains

- 0,1 etp de l'animatrice
- 0,3 etp d'une salariée au sein de l'association.

### Moyens financiers

RAS

### Moyens techniques

RAS

### Partenaires mobilisés

- Association Compost Action
- UNEP (organisation professionnelle du paysage) : information à ses adhérents (12 entreprises adhérentes sur les 60 concernées)
- ADEME et CMA dans le cadre d'un groupe de travail régional

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

Le travail avec une association spécialisée dans le compostage.

### Difficultés rencontrées

RAS

### Recommandations éventuelles

Il est long de travailler avec les syndicats et d'avoir la contrainte des dates de reconduction de contrats d'entretien, mais les impacts sont plus durables et les gains plus importants quand ils sont convaincus (suivi direct des prestataires paysagistes, clauses environnementales lors de la renégociation des contrats d'entretien, ...). Des contacts pris directement avec les paysagistes n'auraient pas le même effet : pas de contrôle sur leurs actions, malgré un effet volume probablement plus important.

---

### Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BIODECHET

### Dernière actualisation

Octobre 2013

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

### Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

[administrateur.optigede@ademe.fr](mailto:administrateur.optigede@ademe.fr)

Direction régionale toutes les régions